
« Le rôle des droits de l'homme dans les relations entre l'Union européenne et l'Iran », in : Azadeh Kian-Thiébaud, dir., *L'Iran : le régime conforté. Les Cahiers de l'Orient*, n° 79, 3^e trim. 2005, pp. 117-128.

Philippe Rochard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abstractairanica/19631>

DOI : 10.4000/abstractairanica.19631

ISSN : 1961-960X

Éditeur :

CNRS (UMR 7528 Mondes iraniens et indiens), Éditions de l'IFRI

Édition imprimée

Date de publication : 15 mai 2007

ISSN : 0240-8910

Référence électronique

Philippe Rochard, « « Le rôle des droits de l'homme dans les relations entre l'Union européenne et l'Iran », in : Azadeh Kian-Thiébaud, dir., *L'Iran : le régime conforté. Les Cahiers de l'Orient*, n° 79, 3^e trim. 2005, pp. 117-128. », *Abstracta Iranica* [En ligne], Volume 28 | 2007, document 453, mis en ligne le 18 septembre 2007, consulté le 25 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abstractairanica/19631> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abstractairanica.19631>

Ce document a été généré automatiquement le 25 septembre 2020.

Tous droits réservés

« Le rôle des droits de l'homme dans les relations entre l'Union européenne et l'Iran », in : Azadeh Kian-Thiébaud, dir., *L'Iran : le régime conforté. Les Cahiers de l'Orient*, n° 79, 3^e trim. 2005, pp. 117-128.

Philippe Rochard

- 1 Après avoir présenté l'historique du rapprochement diplomatique irano-européen, l'A. présente l'usage fait par l'Union européenne de la clause sur les droits de l'homme insérée dans le volet politique de ses Accords de Coopération et de Commerce (plus de cinquante accords déjà signés) et des implications de sa « présence » dans les négociations qui ont débuté entre l'Iran et l'Europe le 12 décembre 2002 à Bruxelles. L'A. décrit les étapes de ces négociations jusqu'au 15 mars 2005, les résultats de ces différentes rencontres remises en question depuis les élections législatives de 2004 (les présidentielles n'avaient pas encore eu lieu au moment de la rédaction de l'article) et les enjeux de ces discussions. Au total, peu de surprises : un processus de négociation lent et frustrant pour les deux parties (bien que pour des raisons sensiblement différentes, voir pp. 123-125), et qui a surtout, aux yeux de l'A., le mérite d'exister et d'incarner une politique différente de celle des États-Unis.
- 2 Malheureusement, cet article intéressant et formellement irréprochable, privilégie trop la description au détriment du questionnement. L'A., en adoptant le ton diplomatique du milieu étudié, en adopte aussi la redoutable frilosité et les lieux communs qui n'engagent à rien – par exemple : « En acceptant de négocier sur les droits de l'homme, l'Iran [qui réellement ? le dernier gouvernement Ḥātāmī ?] pourrait mécontenter une frange de sa population [laquelle ? la clientèle politique du bureau du Guide ? Si c'est le cas, nous parlons alors des maîtres réels du pays], certes minoritaire [la « frange

minoritaire » venait quand même de gagner les législatives et les municipales], peu encline à négocier avec les Européens sur un sujet aussi sensible » (p. 127) –, laissant le lecteur quelque peu dubitatif quant à l'avenir ou à l'application des points évoqués dans des clauses aux tonalités surréalistes que l'A. rend très bien – « l'Iran devra [...] abandonner toute volonté d'imposer sa conception culturelle et religieuse des droits de l'homme » (p. 128).

INDEX

Thèmes : 13.1. Iran

AUTEURS

PHILIPPE ROCHARD

Université Marc Bloch – Strasbourg